

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 avril 2009

Imerys annonce le lancement prochain d'une augmentation de capital d'environ 250 millions d'euros, destinée à optimiser sa structure financière

- **Lancement prochain d'une augmentation de capital garantie d'environ 250 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription, soutenue par ses actionnaires de contrôle qui souscriront à hauteur de leur participation**

Pour Gérard Buffière : *"Afin d'optimiser notre structure financière et de protéger les marges de manœuvre du Groupe, le Conseil d'Administration a décidé du lancement prochain d'une augmentation de capital d'environ 250 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription, sous réserve des conditions de marché. Nous sommes heureux d'annoncer que nos actionnaires de contrôle se sont engagés à souscrire à l'opération à hauteur de leur participation au capital."*

Le Conseil d'Administration a décidé du principe d'une augmentation de capital entièrement garantie d'environ 250 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription, destinée à optimiser la structure financière du Groupe, en réduisant son endettement net.

Cette opération sera lancée prochainement sous réserve des conditions de marché. Elle constitue le volet financier complémentaire aux mesures opérationnelles prises par le Groupe, depuis la fin de l'année 2008, pour adapter ses activités à un environnement économique extrêmement dégradé. Avec une augmentation des fonds propres d'environ 250 millions d'euros et une dette nette réduite d'autant, Imerys consolide sa structure bilancielle et améliore ses ratios financiers. Le Groupe maintient ainsi sa flexibilité financière et préserve toutes ses marges de manœuvre dans la perspective de saisir, le moment venu, des opportunités de développement stratégique.

Le groupe Pargesa-GBL, actionnaire de contrôle d'Imerys depuis 1988, s'engage à souscrire à cette augmentation de capital à hauteur de sa participation de 57,9 %⁽¹⁾, pour un montant total de l'ordre de 145 millions d'euros. Le solde est intégralement garanti par un syndicat bancaire.

Agenda financier :

Jeudi 30 juillet 2009

Résultats du 1^{er} semestre 2009

Mercredi 4 novembre 2009

Résultats du 3^{ème} trimestre 2009

Leader mondial de la Valorisation des Minéraux, Imerys est présent dans 47 pays avec plus de 260 implantations et a réalisé 3,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2008. A partir de minéraux qu'il extrait et transforme depuis ses réserves de qualité rare, le Groupe développe pour ses clients industriels des solutions qui améliorent leurs produits ou leurs processus de production. Ses produits trouvent de très nombreuses applications dans la vie quotidienne : bâtiment, produits d'hygiène, papiers, peintures, plastiques, céramiques, télécommunications, filtration de liquides alimentaires,...



⁽¹⁾ Pargesa Netherlands BV : 27,39 % ;
Belgian Securities BV : 30,54 % au 31 décembre 2008.

Des informations plus complètes sur Imerys peuvent être obtenues sur son site Internet (www.imerys.com), rubrique Information Réglementée, notamment dans son document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2009 sous le numéro D.09-0192 (également disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org). Imerys attire l'attention des investisseurs sur le chapitre 4 "facteurs de risques" de son document de référence.

Avertissement sur les prévisions et les informations prospectives : Les déclarations présentées dans ce document contiennent des prévisions et des informations prospectives. Les investisseurs sont alertés sur le fait que ces prévisions et informations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes (difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Imerys), qui peuvent impliquer que les résultats et développements effectivement réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés ou induits.

Diffusion: Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de titres financiers dans un quelconque pays. En France, des titres financiers ne peuvent être ni offerts, ni cédés en l'absence d'un prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers.

Des titres ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« US Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions d'Imerys et les droits préférentiels de souscription qui seront émis dans le cadre de l'augmentation de capital mentionnée dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Imerys n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ces titres aux Etats-Unis.

Ce document ne constitue pas une invitation à s'engager dans, et n'a pas pour objet d'encourager, une activité d'investissement, au sens de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (« FSMA »). Ce document est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni ; ou (ii) aux personnes au Royaume-Uni qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de la Section 86(7) du FSMA qui sont aussi considérée comme (a) des personnes autorisées par le FSMA ou des personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissements et qui répondent à la définition d'investisseur professionnel de l'article 19 du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotions) Order 2005, tel qu'amendé (le « Règlement ») ou (b) des "high net worth companies", des "unincorporated associations" ou d'autres personnes qui sont soumises à l'article 49(2)(a) à (d) du Règlement ou (c) toutes autres personnes à qui ce document peut être légalement adressé en application de la Section 21 du FSMA (toutes ces personnes étant désignées comme étant les « Personnes Concernées »). Au Royaume-Uni, aucune personne autre qu'une Personne Concernée ne doit utiliser ou s'appuyer sur ce document. Les droits préférentiels de souscription et les actions d'Imerys ne seront accessibles qu'aux Personnes Concernées et tout investissement ou activité d'investissement auxquelles ces droits préférentiels de souscription ou ces actions font référence ne devra être réalisé par, et qu'avec, les Personnes Concernées.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Relations Analystes/Investisseurs :
Pascale Arnaud – 01 49 55 63 23
actionnaires@imerys.com

Contacts Presse :
Pascale Arnaud – 01 49 55 63 91 /66 55
Matthieu Roquet-Montégon – 06 16 92 80 65